SOMMAIRE

٥	EDITORIAL
4	ACTUALITÉS Cérémonie du 8 juin 2015
8	DOSSIER Le sport et la Grande Guerre
20	INSOLITE Jean Theurel - Plus vieux soldat de France
22	HISTOIRE Première journée d'un médecin militaire
	un fanion pris en 1940 aux Spahis de La Horgne 24 Nos camarades nous ont confié leurs trésors 26

- **30 CULTURE ET SCIENCES**
- **GRANDE-GARENNE**

ÉDITODIAL

- **GROUPEMENTS FNAM**
- 46 LU POUR VOUS
- **48 OUVRAGES RÉCENTS**
- 50 ANNONCES

La Charte

Organe de la Fédération Nationale André-Maginoi

BIMESTRIEL - Commission paritaire n°1218 A 06718 Juillet-Août 2015 - Dépôt légal à parution



1^{ere} page de couverture : Couverture de la revue *La Vie au Grand Air* de septembre 1916 « Athlète quand même » © Fédération Française de Tennis

4° page de couverture : Couverture de la revue *La Vie au Grand Air* de décembre 1916 « Le gardien de but ! » © Fédération Française de Tennis

Ancienne Fédération Nationale des Mutilés, Victimes de guerre et Anciens combattants. L'aînée des associations, créée en 1888 et reconnue d'utilité publique le 28 mai 1933.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATION:
24 bis, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
Tél.: 01 40 46 71 40 - Fax: 01 40 46 71 41
C.C.P. Fédération Maginot Paris 714-96 U.
E-mail: fnam@maginot.asso.fr
Site internet: www.federation-maginot.com

Directeur de la publication : Henri Lacaille. Rédacteur en chef : Jean-Marie Guastavino. Rédactrice en chef adjointe : Cathy Berjot-Ben Helal. E-mail : lacharte@maginot.asso.fr

MAISON DE VACANCES : La Grande-Garenne 18330 Neuvy-sur-Barangeon Tél. : 02 48 52 64 00 - Fax : 02 48 52 64 02.

RÉSIDENCE ANDRÉ-MAGINOT (EHPAD) : Tél. : 02 48 52 95 60

MISE EN PAGE - IMPRESSION - EXPEDITION : Caractère Imprimeur ZI Delta, 57 Montée de Saint Menet, 13011 Marseille.

ARONNEMENT ANNUEL

France 8 €, Étranger 10 €, prix unitaire 1,10 €.

Pour tout changement d'adresse, envoyer 0,50 € et la dernière bande du journal à la rédaction. Toute adhésion nouvelle doit être accompagnée d'une contribution de 0,50 € aux frais de fabrication de la plaque-adresse.

La direction de La Charte ne peut être tenue responsable de la perte ou de la destruction des documents qui lui auraient été spontanément confiés.